



Achat d'un poney

Par Adelis

Bonjour,

Me revoilà avec mes soucis dans ce centre équestre avec un question plus technique.

Voilà quelques semaines que les relations se tendent avec la gérante du centre équestre , plutôt caractérielle .

Pour ceux qui avaient suivi ma précédente publication au sujet du bully , on m'a fait gentiment comprendre que je n'avais qu'à me taire . L'ado m'insulte de « grosse pute » devant la gérante ? Bref, je songe sérieusement à changer de crèmerie .

Je suis propriétaire d'un cheval qui est en pension complète .

J'ai acheté en mars un poney avec de le laisser en pension club: un « attrape couillon , je prête le poney pour les cours , mais, en tant que propriétaire, je paie tous les frais . On m'a dit que c'était non négociable et pour une durée de 36 mois . Ma fille est très attaché à ce poney , j'ai accepté .

Sauf que depuis , les écuries sont devenues invivables .

Sauf que depuis, j'ai appris que ces 36 mois n'étaient pas imposés à tous les acheteurs .

Sauf que depuis, j'ai appris que certains acheteurs avec cette fameuse pension club obligatoire avait une clause dans leur contrat stipulant quand cas de rupture du contrat , une pénalité de 500? était demandée ..

Selon les intervenants (vété, maréchal?): rien de légal mais bien que connaissant le monde équestre , ils n'ont pas de formation juridique !

Pour ma part , il est noté sur le contrat « la présente convention est conclue pour une durée de 36 mois pour l'achat du poney ? pour un montant de ? .la durée du contrat ne peut en aucun cas être réduite . Les tarifs sont appliqués en fonction de la durée du contrat, en cas de non paiement des pensions, le poney revient de plein droit au centre équestre » . Je vous ai épargné les fautes d'orthographe?

Selon vous, puis-je contester ?

Imaginons que je déménage à 100km, je serai obligée de laisser le poney sur place ? Ça n'a pas de sens ?

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter .

Bon week end !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le contrat que vous avez signé vous lie. Relisez le.

Soit vous trouvez un avenant soit vous négociez la rupture.

Le poney vous appartient-il ? Vous avez ses papiers ?

Par Adelis

J'attends les papiers . J'ai envoyé les documents à l'ifce pour obtenir la nouvelle carte de propriétaire .

Par yapasdequoi

Alors vous vous engagez pour 36 mois dans une écurie où l'ambiance est pourrie ? Quelle drôle d'idée...

Moi je revendrais le poney avec ou sans le contrat et j'irais voir ailleurs !

Ce type de contrat est en fait courant dans les centres équestres qui n'ont pas le moyens d'acheter leurs animaux.

On appelle ça "au pair". La mise à disposition pour les cours est une contrepartie d'un prix avantageux.

Qui était le vendeur du poney ? Quel âge a-t-il ?

Par Adelis

Le centre équestre était le vendeur .

Ma fille l'a eu en DP pendant 4 ans et y était donc très attachée .

Il a 14 ans ,

Nous l'avons acheté en février . L'ambiance s'est dégradée récemment avec le départ des moniteurs qui fixaient un minimum de cadre dans la structure .

La gérante doit s'autoriser à nous manifester sa mauvaise humeur parce qu'elle nous sait coincés ?

Par yapasdequoi

"Une DP sur 4 ans", "elle y est très attachée"... Vous étiez le pigeon idéal pour payer les frais d'entretien de ce poney.
Vous auriez dû continuer avec la DP ...

Au bout des 36 mois il aura donc 17 ans... et sera mis à la retraite. Il aura une valeur marchande assez faible ou nulle.
Et votre fille aura grandi, évolué et ce poney ne correspondra plus à son niveau équestre ou à sa taille de toute façon.
Et le poney aura encore besoin d'entretien pendant 10 à 15 ans ...

Avez-vous pensé à l'avenir ? Que ferez vous de ce poney quand il sera vieux ?

Relisez le contrat pour trouver une porte de sortie.

Par Adelis

On a arrêté la DP car ma fille était devenue trop grande pour ce poney . Ils ne font que du travail à pied ?

Par yapasdequoi

Et que prévoit le contrat en cas de maladie ou blessure du poney ? Et s'il décède ? Vous devrez rembourser les cours qu'il n'assurera pas ?

Par Adelis

Rien n'est prévu ?

Par yapasdequoi

C'est déjà ça... Parce qu'une blessure sur un animal peut toujours arriver.
A vous de vérifier que le poney n'est pas exploité alors qu'il devrait être au repos ...
Et soit vous trouvez un arrangement amiable pour résilier et partir, soit vous prenez patience pendant 3 ans.